

COMPTE-RENDU

1. Composition de l'assemblée

Présents (28) :

- Arnaud Rolland : Maire de Bréziers et Président du Copil « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie »
- Barbero Marcel: IMBE – CRSPN
- Barrier Lena : CCSP, stagiaire maraudage
- Bertrand Gina : Mairie de Chorges
- Biache Catherine: ONF, Forêt d'Exception®
- Buisson-Bournat Véronique: CCSP
- Coulomb Jean-Paul : LPO PACA
- Eyraud Olivier : AMM Ornitho & SAPN
- Fiquet Marc : DDT 05, SEEF
- Garcin Roger : Collaborateur de recherches scientifiques du CRBPO-MNHN Paris
- Gendre Martine : DREAL PACA
- Gleize Jean-Louis : CCSP, Vice Président chargé de l'Environnement
- Guieu Jean-Daniel : Mairie de Crots
- Isnard Alain : Mairie de Bréziers
- Lecret Stéphane : SYME 05
- Potin Claudine : DDT 05, SEEF, Chargée de mission Natura 2000 - Patrimoine Naturel
- Roy Régis : ONCFS
- Texier Jean-Noël : SAPN
- Vivat Agnès : CCSP, Chargée de mission Natura 2000

Excusés (9) :

- Abdulhak Sylvain : CBNA
- Bernard Christophe : ONF
- Boyer Stéphane : AFB 05
- CRPF
- Dou Jean-Claude : Mandement Forestier de Savines Président du Copil « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »
- Dufrêne Xavier : ONF
- Durand Christian : Maire de Chorges et Président du CoPil Piolit
- Fourbet Nathalie : CT FFME
- Girard Nathalie : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- Guilloux Julien : Parc national des Ecrins
- Jethrit Hélène : Agence de l'Eau RMC
- Oliverio Yoann : Pays S.U.D./Pays d'Art et d'Histoire
- Rémy Claude : Arnica Montana
- Végara Mélissa : CCVUSP, Chargée de mission Natura 2000
- Vieux Simon : CERPAM
- Vincent Claude : Club de randonnée de Chorges

2. Ouverture de la séance et ordre du jour

Rolland Arnaud, Président du Comité de Pilotage « Montagne de Seymuit-Crête de la Scie », accueille chaleureusement les participants dans la toute nouvelle salle polyvalente de Bréziers et prononce quelques mots d'introduction à la réunion.

Agnès Vivat remercie les participants pour leur présence et liste les excusés. Elle présente l'ordre du jour :

1. Présentation rapide des trois sites
2. Point sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
3. Contrats Natura 2000
4. Études et suivis scientifiques
5. Évaluations des incidences
6. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement
7. Marais de Chorges
8. Animation départementale
9. Projets 2019-2020

Un diaporama est présenté en support de la réunion. Il est visible à la page suivante :

http://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/copil_2019.pdf

Seuls les commentaires et discussions en marge de la présentation seront détaillés ci-dessous.

1. Présentation rapide des trois sites

- 3 sites et voisins
- Surfaces, présidences de Copil, enjeux et mesures de conservation
- Conventions financières

2. Point sur les MAEC

- Historique des MAE sur les 3 sites
- 5 MAEC en cours sur le Piolit et le Morgon

Marc Fiquet précise que concernant les mesures agri-environnementales de la future nouvelle PAC, il n'y a pas d'informations consolidées permettant de dire quelles seront les règles et la transition vers ce programme. La nouvelle PAC en discussion n'est pas sans liens avec le Brexit et des équilibres profonds sont questionnés. Par ailleurs, il y a un fort enjeu à ce que l'on puisse véritablement mesurer l'effet sur l'environnement des nouvelles mesures et passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. L'idée était déjà amorcée avec les PAEC de la précédente programmation (suivi de l'efficacité des mesures) mais sans moyens alloués.

3. Contrats Natura 2000

- Historique des contrats sur les 3 sites : 14 contrats en une dizaine d'années pour près de 200 000 €
- Déviation du sentier du Morgon

Jean-Louis Gleize demande s'il y a une information sur les patous. A partir du moment où on met en place des panneaux informant de la présence de patous, les touristes ne s'engagent plus... C'est notamment le cas sur le GR 50. Il faudrait réfléchir à enlever ces panneaux en dehors des périodes d'estive car sinon, beaucoup de gens font demi-tour.

Agnès Vivat réponds que des panneaux d'information spécifiques patous en plus du panneau d'information sur le sentier (qui explique le fonctionnement d'un alpage) sont en place. Il faudrait réfléchir à l'implantation la plus favorable pour encourager l'usage du nouveau sentier (et donc dissuader d'aller sur l'alpage). Jusqu'à présent, le panneau « patous » n'a limité en rien la fréquentation de l'alpage, le Morgon étant un des itinéraires les plus parcourus des Hautes-Alpes.

Jean-Daniel Guieu rappelle que par arrêté municipal, les chiens sont autorisés, tenus en laisse, hors de la période de présence du troupeau (15 juillet-15 août) et interdits lorsque le troupeau est présent (15 juin-15 juillet et 15 août-15 septembre).

Marcel Barbero rappelle qu'il faut mentionner l'enjeu identifié pour cette opération, qui est la conservation d'un habitat d'intérêt communautaire, à savoir les riches pelouses calcicoles subalpines. Ce sentier permet la découverte d'une mosaïque d'habitats : lisières forestières, micro-pelouses, éboulis calcicoles et formations arbustives.

Concernant le sommet du Morgon, il se situe à l'interface entre le subalpin et un alpin non caractéristique. C'est un sommet sentinelle, comme le Ventoux, qui peut servir d'indicateur des changements climatiques (la diminution de l'enneigement entraîne l'amplification des phénomènes d'érosion). Donc il faut que les mesures de gestion soient cohérentes avec les enjeux de conservation du site.

- Travaux annexes sur le massif au travers d'autres projets de territoire

Olivier Eyraud demande si une amélioration du sentier du col de la Baisse est-elle prévue.

Agnès Vivat réponds qu'il n'a pas été identifié comme prioritaire et n'est pas ressorti des réunions de concertation.

Catherine Biache précise qu l'étude d'interprétation des patrimoines a été lancée en mai 2019 (portée par la CCSP et l'ONF, réalisée par l'ONF). C'est la première action identifiée dans le schéma d'accueil. Il y a une forte hétérogénéité de la signalétique, du panneauage, des sentiers d'interprétation, etc. Il est donc nécessaire de mettre à plat l'existant et identifier les patrimoines à interpréter (naturels, culturels, historiques) afin d'avoir une vraie stratégie d'interprétation. Ce travail est mené avec tous les acteurs du territoire pour construire la stratégie. Tous les nouveaux panneaux, sentiers, etc. s'inscriront dans cette stratégie-là. Le rendu est prévu pour début 2020.

Concernant la Fontaine de l'Ours, c'est un site classé et une procédure pour avoir l'autorisation de réaménager ce s'est déroulée en 2018. La première pierre à l'édifice a été la mise en place d'une sculpture d'ours. Les travaux devraient commencer cet automne : reculer le parking et lui donner plus de naturalité, créer un itinéraire accessible au plus grand nombre, mettre en valeur la grotte et la source.

- Contrat bois sénescents de Clôt Joubert

Claudine Potin ajoute que l'on attend les résultats de la CRP de mai (PV) et des nouvelles de la Région (qui gère les crédits européens FEADER) pour engager les crédits. L'avis était favorable donc il ne devrait pas y avoir de problème.

Catherine Biache ajoute que l'ONF a déposé un projet européen POIA pour étudier les chauves-souris, notamment à Boscodon (+ Montagne de Lure et tourbière des Saisies) et creuser la question des gîtes forestiers et territoires de chasse d'espèces forestières. En attente de réponse.

4. Études et suivis scientifiques

- Combes à neige – Morgon

Marc Fiquet demande quelle est la relation avec ORCHAMP et si la mise en place d'un transect sur le site serait intéressante.

Agnès Vivat précise qu'ORCHAMP est un observatoire pluridisciplinaire à long terme des écosystèmes, des paysages et des territoires "ordinaires", sur toutes les Alpes françaises, à échelles spatiales emboîtées, selon un gradient altitudinal. Ce serait extrêmement intéressant d'avoir un transect sur le site mais cela demande des financements et un fort investissement en temps. A étudier.

- Mares forestières
- Astragale queue de renard
- Sabot de Vénus

Marcel Barbero précise que le Sabot de Vénus nécessite la symbiose entre une plante et un champignon pour germer et ce champignon n'est présent que dans les sols forestiers très évolués, comme ceux de Boscodon.

- Epipogon sans feuille

- Aigle royal

Olivier Eyraud précise qu'en 2019, il y a eu un début de nidification sur Ancelle qui s'est conclue par un échec suite à des dérangements par des exercices de l'armée (descente en rappel sur la falaise à proximité immédiate de l'aire). 2 couples sont présents sur le site : l'un entre les aiguilles de Chabrières et le Piolit (nichant en falaise ou dans des mélèzes) et l'autre sur la forêt du Sapet-Ancelle.

Concernant l'aiglon équipé d'une balise en 2018, il manifeste un ératisme important : il s'est déplacé jusqu'en Ubaye et en Italie, et assez loin dans le sud-est.

Agnès Vivat souligne qu'une sensibilisation et information des pratiquants de sports de pleine nature (vol libre notamment) est réalisée par rapport aux aires occupées afin de limiter le dérangement. Le projet Biodiv'sports porté par la LPO et le PNE notamment permettra de faire passer et diffuser une information actualisée et utilisable par le plus grand nombre de manière moderne (sites web, smartphones, GPS...).

Roy Régis rappelle que concernant le dérangement occasionné par l'armée, ce n'est pas un dérangement intentionnel donc une éventuelle procédure serait vaine. L'important est de sensibiliser et d'amener l'armée à communiquer en amont ses sites de manœuvre pour que les gestionnaires de l'environnement puissent l'alerter sur la présence éventuelle d'espèces protégées.

Par ailleurs la femelle du couple de Chabrières a également été équipée d'une balise au printemps 2019.

Marc Fiquet précise qu'une thèse est financée pour réaliser cette étude et c'est la Préfecture et la DREAL qui suivent ce projet.

Olivier Eyraud ajoute que c'est un projet sur 3 ans, concernant les adultes et les jeunes et le nombre d'oiseaux équipés va dépendre de la réussite de l'équipement des oiseaux, notamment des adultes (plus compliqués à capturer et équiper).

- Chauves-souris

Marcel Barbero note que souvent les gîtes de chiroptères sont à l'extérieur des sites Natura 2000. Le code de l'environnement parle de proximité de site Natura 2000 concernant certaines évaluations des incidences de projets et dérogations par rapport aux espèces protégées.

Agnès Vivat précise qu'en revanche, si le gîte n'est pas dans le site, on ne peut pas mobiliser de financements Natura 2000 pour le protéger ou le restaurer.

- Coléoptères saproxyliques
- Partenariat Forêt d'Exception® : Etude Forêts anciennes
- Partenariat Forêt d'Exception® : Suivi petites chouettes de montagne

Olivier Eyraud ajoute que sur les itinéraires qu'il parcourt dans ces forêts, les 2 espèces sont bien présentes mais avec des effectifs très faibles, en dessous du potentiel d'accueil de ces milieux, par manque de cavités.

Catherine Biache se demande si ce n'est pas lié au fait que les espèces seraient plus présentes dans les secteurs hors sylviculture, non prospectés. Le protocole, du fait de sa complexité, impose le choix de secteurs relativement accessibles en hiver. Donc il pourrait y avoir un biais de prospection...

Marcel Barbero souligne qu'il est très réservé par rapport au terme d'« espèce potentielle ». Il faut se méfier et voir les conséquences. Si un potentiel existe, alors il faut le définir précisément par plusieurs paramètres.

5. Évaluations des incidences

- Trails : Ultrachampsaur et Aiguilles Trail de Serre-Ponçon
- Championnats UNSS et Coupe de France enduro VTT

Régis Roy précise qu'une surveillance peut être réalisée sur certaines épreuves, dans le cadre de la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature). C'est par exemple le cas sur les championnats de France 2019 de course d'orientation à Risoul où des sites sensibles à éviter ont été définis.

- Réaménagement de la Fontaine de l'Ours
- Projet de parc solaire de Brézières

Rolland Arnaud précise que les notions de potentialités pour certaines espèces peuvent s'avérer problématiques. La prise en compte de ces potentialités a amené à modifier le projet qui était bien avancé depuis 2015 et essentiel pour la commune. Au delà de l'aspect financier, il est nécessaire qu'il y ait un équilibre sur la commune entre préservation de la nature (le site Natura 2000 occupe la moitié du territoire

communal) et développement économique. Si la DREAL avance que les parcs solaires ont désormais uniquement leur place dans les friches industrielles, il semble important que certaines communes de montagne bien ensoleillées puissent bénéficier de ce type d'installation dans le cadre de la transition énergétique, en parallèle à la protection des certains secteurs.

Marc Fiquet souligne qu'actuellement il n'y a pas de projet instruit (stade amont de discussion). Ce n'est pas tant la compensation forestière qui est problématique mais c'est avant tout les enjeux biodiversité. Les inventaires réalisés (par ailleurs très intéressants pour la connaissance du site Natura 2000) montrent que c'est la partie hors site Natura 2000 qui s'avère la plus riche. Il y a encore un travail à faire (Engie Green et commune) pour éviter les principaux enjeux, bien réels, notamment sur les hêtraies sèches. Le projet qui sera déposé devra présenter le meilleur compromis possible.

Marcel Barbero rappelle la séquence « Eviter-Réduire-Compenser ». Le traitement des espèces potentielles dépend en outre des bureaux d'études : certains se refusent de les faire apparaître, d'autres pas, ce qui crée de la confusion. Si la présence d'espèces protégées est avérée, il faudra compenser sérieusement, en cas de destruction ou de perte d'habitat.

Rolland Arnaud souligne que les mesures compensatoires (essentiellement forestières) présentées par l'ONF n'ont pas été considérées comme suffisantes d'un point de vue écologique...

Marc Fiquet répond qu'il faut bien considérer la totalité de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser ». La compensation ne doit être considérée que comme la dernière réponse, elle arrive après avoir bien analysé les possibilités d'éviter et réduire. Or l'avis du GREX (groupe régional d'experts) a été sans appel sur cette question et conclut que l'effort d'évitement n'est pas abouti.

6. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement

- Tous publics
- Scolaires et péri-scolaires

Martine Gendre demande quel est le rôle exact de la chargée de mission pour ces animations.

Agnès Vivat explique qu'elle est là pour trouver des financements, des prestataires et organiser au mieux ces animations. Il n'est pas possible (et forcément utile) d'assurer une présence pour chacune des animations. A noter que la structure intervenant dans les écoles (Terre d'Eden) est une structure d'Education Relative à l'Environnement travaillant régulièrement avec l'Education Nationale. La présentation du réseau Natura 2000 est inscrite dans le cahier des charges des animations, tout comme la sensibilisation à l'environnement et la découverte des milieux naturels proches du lieu de vie des enfants.

- Maraudage
- Documents de communication

Catherine Biache en profite pour annoncer la publication, aux éditions Naturalia basées à Turriers, d'un livre sur Boscodon. Claude Darras et David Tresmontant ont travaillé pendant 2 ans sur une monographie sur la forêt de Boscodon, avec une approche sensible (paysagère et artistique). L'ouvrage sera en vente à la librairie de l'abbaye.

7. Marais de Charges

- Fête de la Nature

Roger Garcin ajoute que cette année, l'inventaire réalisé lors de cette sortie a montré que la Rousserolle verderole n'était pas encore installée fin mai, ce qui est un peu alarmant. Le bilan est globalement assez négatif. A voir ce qui se passera en 2019, tout étant possible.

- Projet pédagogique avec la commune et le Département

Marcel Barbero rappelle la richesse de ce marais présentant l'habitat du Molinion très typique des zones humides. Il mentionne l'existence depuis peu d'arrêtés préfectoraux de protection des habitats (APPHN) qu'il peut être intéressant d'activer en plus des Espaces Naturels Sensibles du Département.

Marc Fiquet mentionne que le marais de Chorges bénéficie déjà d'une protection forte au travers d'un APPB. Mais ce nouvel outil pourrait être avantageusement utilisé sur de nombreuses zones humides qui ne bénéficient actuellement pas de protection.

8. Animation départementale

- Etude forêts anciennes
- Rencontres des Présidents de Comités de Pilotage
- Journées d'échanges Techniques et formation
- Promotion du réseau à l'occasion de manifestations
- Base de donnée naturaliste mutualisée Géonature

9. Projets

- MAEC : suivi et préparation de la prochaine programmation
- Contrats Natura 2000 : suivi des contrats, mise en œuvre de projets, prospective

Claudine Potin rappelle qu'il y a eu 3 contrats Natura 2000 pour gérer les stations d'Astragale queue-de-renard, 2 en forêt communale de Bréziers (avec la commune) et 1 en forêt domaniale de Moyenne Durance (avec l'ONF).

Agnès vivat souligne que malgré ces opérations, l'espèce décline. Si on veut mettre en place une opération de préservation, quoi mettre en oeuvre, la réouverture du milieu n'étant pas suffisante. Faut-il faire du jardinage, du griffage ? Etiquement cela pose question.

Marcel Barbero précise que l'Astragale queue-de-renard est une espèce pionnière qui était liée aux espaces ouverts de montée en alpage, créés par piétinement par les troupeaux qui les régénéraient chaque année. Mais si ces pratiques disparaissent, l'espèce disparaît. Dans ce cas là, la biodiversité décline suite au déclin des activités humaines sur ces espaces, et non l'inverse.

Marc Fiquet souligne la nécessité d'être critique sur certaines de nos actions et d'admettre leur limite. Certaines n'ont pas forcément de sens...

- Poursuite des suivis d'espèces et de milieux
- Poursuite des partenariats avec les autres projets de territoire
- Sentier d'interprétation des carrières de marbre rose de Salados (Chorges)

Olivier Eyraud rappelle qu'un travail sur la valorisation du site a débuté il y a déjà plusieurs années avec la commune de Chorges dans le but de faire un sentier d'interprétation et mettre en place des balades guidées, en mariant patrimoine culturel et patrimoine naturel. Ce projet avait été gelé avec l'arrivée du projet RTE.

- Communication-sensibilisation : poursuite des actions avec ciblage du maraudage sur le nouveau sentier du Morgon
- Education à l'environnement : poursuites des actions avec les écoles du territoire et les familles de Bréziers
- Animation départementale : nouvelle rencontre des Présidents de Copils, études intersites (falaises, tufs), formations flore avec le CBNA

Martine Gendre précise que la DREAL a une ligne de conduite concernant les inventaires réalisés dans le cadre d'évaluations des incidences : ils doivent être financés par les maître d'ouvrage et eux seuls.

Marc Fiquet répond que, lors de la création de voies d'escalade notamment, on ne peut pas faire avancer les choses de cette manière avec cette doctrine. On ne va pas demander à des équipiers locaux de faire des inventaires naturalistes 4 saisons. Il faut donc se poser la question collectivement de la meilleure réponse à apporter pour instruire ces cas de façon pragmatique. Une étude « falaises » semble pertinente dans ce cadre-là et il serait intéressant qu'elle aboutisse. Ce sera à discuter avec la DREAL, pour voir comment on peut raisonnablement avancer en tenant compte des moyens disponibles.

En conclusion **Marc Fiquet** souligne l'importance des démarches partenariales mises en place sur ces territoires.

Catherine Biache rappelle toute la difficulté et le travail permanent que nécessitent la vie de ces partenariats : c'est un travail constant pour les faire vivre !

Marc Fiquet évoque également la suite de ces animations au-delà de mars 2020 avec le renouvellement des conventions financières. Une RCPA (réunion de cadrage préalable à l'animation) doit être programmée dès le début de l'automne pour que l'on soit en capacité d'anticiper et présenter un dossier de demande de subvention fin octobre à la Région. Cela permettra d'assurer une continuité des actions pour les 3 prochaines années (2020-2023).

Véronique Buisson pose la question de la poursuite de l'animation départementale, en attirant l'attention sur le fait qu'elle représente actuellement 0,2 ETP dans le temps d'occupation d'Agnès Vivat.

Marc Fiquet répond que l'Etat a tranché sur cette question et que l'animation départementale s'arrêtera en mars 2020. Sur l'animation des sites on repartira sur un 0,8 ETP.

Agnès Vivat remercie tous les membres du CoPil pour leur participation et donne rendez-vous à tout le monde en 2020.